



EN VIGUEUR : 19 03 2020

CoRESPONSABLES DE LA POLITIQUE: GENERAL COUNSEL &  
SECRETARY OF THE BOARD AND SENIOR VP GLOBAL QHSE

# POLITIQUE GENERALE DU GROUPE RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT

VERSION 1

RESERVE A UN USAGE INTERNE

## I. OBJECTIF

Cette politique décrit notre approche de la gestion et la réduction des impacts environnementaux liés à nos activités et opérations dans tous les services de notre entreprise. Elle fournit un cadre pour :

- établir la stratégie environnementale de notre entreprise ;
- veiller à ce que les performances respectent ou vont au-delà des cadres réglementaires au sein desquels nous opérons ;
- encourager l'amélioration continue de notre performance environnementale dans des domaines jugés importants pour l'entreprise.

## II. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à la gestion de toutes les questions liées à l'environnement jugées matérielles pour notre entreprise (telles qu'identifiées par notre dernière analyse de matérialité).

Elle s'applique à toutes les opérations et activités mondiales du groupe Firmenich, y compris toutes les filiales et tous les sites de fabrication et de non-fabrication.

Elle s'applique aux activités de tous les employés de Firmenich et de ses sociétés affiliées, y compris le personnel temporaire et tout le personnel inclus dans des accords avec des fournisseurs, sous-traitants et autres tiers.

## III. DÉCLARATION DE PRINCIPES

Firmenich s'est résolument engagé à être la référence de l'industrie en matière de responsabilité environnementale en minimisant, continuellement, notre empreinte écologique, en atténuant notre impact sur l'environnement et, quand cela est possible, en apportant une contribution positive à l'environnement. Nous nous focalisons sur ces principaux enjeux:

- minimiser notre impact sur le changement climatique
- réduire notre consommation en eau
- acheter de manière responsable
- réduire et gérer les déchets
- préserver la biodiversité
- lutter contre la déforestation
- favoriser la conformité réglementaire, y compris la prévention de la pollution locale et accidentelle
- mettre en œuvre les principes de la chimie verte dans nos produits
- adresser notre impact environnemental

Nous nous engageons à agir de manière écologiquement responsable et en conformité avec toutes les lois, réglementations et normes applicables des pays dans lesquels nous opérons. Nous nous engageons également à nous conformer aux principes de l'initiative Responsible Care®, à la Charte d'Entreprise pour le Développement Durable et aux exigences de toutes les autres normes, initiatives et programmes environnementaux auxquels nous souscrivons. Dans la mesure du possible, nous veillerons à ce que nos performances soient meilleures que ces exigences minimales.

Nous serons attentifs, réactifs et transparents dans nos relations avec les communautés dans lesquelles nous opérons, pour que notre gestion des questions environnementales nous permette d'être considéré comme un bon voisin et une entreprise responsable.

Nous nous efforcerons d'améliorer continuellement tous les aspects de la performance écologique grâce à une mise en œuvre globale de systèmes de gestion écologique, et à l'établissement d'objectifs ambitieux.

Cette politique est appuyée par un système QHSE complet de gestion d'entreprise basé sur les principes et codes de gestion détaillés de la qualité, de la santé, de la sécurité et de l'environnement (QHSE).

#### IV. EXIGENCES DE LA POLITIQUE

Les exigences suivantes doivent être satisfaites :

- Cette politique écologique doit être communiquée, comprise et appliquée à toutes les échelles de l'entreprise Firmenich ;
- Tous les employés et partenaires de Firmenich devront s'engager personnellement à assurer la mise en œuvre de cette politique et, afin d'y parvenir, nous devons établir une relation de confiance et de responsabilité partagée avec nos employés, fournisseurs et partenaires commerciaux ;
- Toutes les filiales de fabrication doivent mettre en œuvre un système local de management environnemental basé sur les risques, qui soit indépendamment audité et certifié par un organisme accrédité conformément aux normes internationalement reconnues (par ex., la norme ISO 14001) ;
- Tous les systèmes de management environnemental doivent être conformes aux principes et codes QHSE de gestion d'entreprise de Firmenich ;
- Les rôles, responsabilités et autorités en matière d'environnement seront attribués et nous assurerons la communication, l'éducation, la formation et la motivation de nos employés, et exigerons d'eux une participation active au maintien et à l'amélioration de nos systèmes et normes environnementales ;
- Tous les nouveaux processus, produits et activités sont évalués de la même manière à chaque étape de leur développement dans le but de gérer efficacement et, le cas échéant, d'améliorer leurs caractéristiques environnementales ;
- La performance environnementale de nos sous-traitants sera gérée selon des normes équivalentes aux nôtres ;
- Tous les incidents environnementaux, qu'ils occasionnent des préjudices ou non, seront enregistrés, communiqués et examinés afin d'identifier les causes profondes et éviter leur récurrence. Toute défaillance devra être corrigée dans un délai approprié ;
- Nous devons évaluer, surveiller et appliquer nos systèmes de management environnemental et fournir les ressources et les capacités nécessaires à la réussite de leur mise en œuvre et leur amélioration ;
- Les autorités réglementaires devront recevoir des informations pertinentes sur nos performances environnementales afin de les aider à prendre des décisions environnementales bien fondées.

#### V. EXCEPTIONS

Aucune.

#### VI. GESTION DE LA POLITIQUE

Journal des modifications de la Politique :

Version	Date de publication	Date d'entrée en vigueur	Finalité de la modification
1	19 mars 2020	19 mars 2020	Nouvelle publication de la Politique

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Senior Director Environmental Excellence

## VII. REFERENCES

Cette politique doit être lue conjointement avec d'autres politiques, documents ou directives de l'entreprise, y compris :

1. [Fondamentaux de Firmenich](#)
2. Principes et codes opérationnels de gestion QHSE
3. [Charte QHSE](#)
4. [Politique d'approvisionnement responsable](#)
5. Politique de gestion des crises
6. Politique de gestion de la continuité commerciale
7. Code d'éthique
8. Procédures/directives opérationnelles locales

## VIII. ANNEXE

Aucune.